

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Hope

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 331-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS DE PROMULGATION est par la présente donné par la soussignée :

Qu'au cours de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Hope tenue le 7 avril 2026, le conseil de la municipalité du Canton de Hope a adopté le règlement numéro 331-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

QUE ce règlement, adopté en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c.27) se veut d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Hope
Ce 15^e jour d'avril 2026



Nancy Castelloux
DG – Greffière-trésorière